



Compte rendu du Conseil municipal du Jeudi 04 Avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni dans la salle polyvalente, le 04 Avril 2024 à 20h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire Denis LAFON.

Présents :

Mesdames et Messieurs ARBEFEUILLE Elisabeth - BERDEIL Guillaume - DALOU Marie-Dominique - DELPECH Esméralda - DELRIEU Marie-Françoise - JUSTROBE Carole - LAFON Denis - MAZIERES Yoan - ROUJA André - SICRE Daniel - THOB Fabien - ZOUAOUI Toufik

Excusés :

Monsieur MELET Dominique donne procuration à Madame DELPECH Esméralda
Madame MOREL Nadine donne procuration à Madame DELRIEU Marie-Françoise
Monsieur MOURIÈS Jean-Pierre donne procuration à Madame ARBEFEUILLE Elisabeth

12 membres présents sur 15 constituants le conseil, le quorum est atteint. Début de séance 20h33.

Madame VALETTE Méryl secrétaire de mairie assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Monsieur BERDEIL Guillaume

Compte rendu du 12 Mars 2024 :

Aucune observation n'est formulée.

Approbation du compte-rendu du 12 Mars 2024

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LE COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE :

Le compte de gestion 2023 concernant la commune a été présentée par la secrétaire de mairie Madame VALETTE Méryl.

Ce document retrace les opérations budgétaires (dépenses, recettes) effectuées durant l'année écoulée.

- le solde du compte de gestion 2023 pour le fonctionnement est de **182 384,39€**

- le solde du compte de gestion 2023 pour l'investissement est de **56 791,97€**

Vote du compte de gestion 2023 de la Commune

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LE COMPTE DE GESTION 2023 DU MULTISERVICE :

Dans la continuité de la présentation du compte de gestion de la commune, nous sommes passées sur le multiservice.

- le solde du compte de gestion 2023 pour le fonctionnement est de **38 294,38€**

- le solde du compte de gestion 2023 pour l'investissement est de **1 532,00€**

Vote du compte de gestion 2023 du Multiservice

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE:

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur le Maire a quitté la pièce en laissant place à Madame DELRIEU Marie Françoise qui temporairement a dirigé cette délibération.

Le compte administratif 2023 de la commune a été exposé avec des comptes excédentaires, et une certaine réciprocité au compte de gestion 2023.

Vote du compte administratif 2023 de la Commune

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU MULTISERVICE:

Le compte administratif 2023 du multiservice a été exposé avec des comptes excédentaires tel que le compte de gestion 2023

Vote du compte administratif 2023 du Multiservice

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DE LA COMMUNE:

Une fois les votes des comptes administratifs actés, Monsieur le Maire à repris place en poursuivant sur l'affectation du résultat 2023 de la commune.

Les résultats de la Commune :

- le résultat 2023 de la commune pour le fonctionnement est de **182 384,39€**
- le résultat 2023 de la commune pour l'investissement est de **56 791,77€**

Vote de l'affectation du résultat 2023 de la Commune

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU MULTISERVICE:

Les résultats du Multiservice :

- le résultat 2023 du Multiservice pour le fonctionnement est de **35 085,54€**
- le résultat 2023 du Multiservice pour l'investissement est de **1 532,00€**

Vote de l'affectation du résultat 2023 du Multiservice

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 - DÉLIBÉRATION POUR VOTER LES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Le montant des subventions 2024 est de **12 630,00€** soit une hausse de **950,00€** sur l'année 2023.

Cette augmentation est principalement justifiée par rapport à l'inflation ressentie par le comité des fêtes ainsi que le lancement d'une seconde équipe du Football Club Vernetois.

Le conseil a souhaité augmenter et favoriser dans la mesure du possible les associations de la commune aux dépens des associations extérieures tout en restant cohérent et prudent.

Vote des subventions aux associations

VOTE : **POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

8 - DÉLIBÉRATION POUR LA CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL « CALANDRETA DEL PAIS DE PAMIAS »

La Convention « CALANDRETA » est une école occitane, associative, privée sous contrat avec l'État et obligatoire selon les demandes faites dans la commune.

Il a été déterminé que le montant fixé serait de 500€ par enfant, nous avons à aujourd'hui un enfant concerné dans la commune.

Cependant nous avons des arriérés des années antérieures à régulariser, le montant final concernant cette convention sera budgétisée à 1 500€.

La Convention entre la commune du Vernet et l'école associative « CALANDRETA »

VOTE :

POUR : 12 : ARBEFEUILLE Elisabeth (2)- DALOU Marie-Dominique - DELPECH Esméralda - DELRIEU Marie-Françoise (2) - LAFON Denis - MAZIERES Yoan - ROUJA André - SICRE Daniel - THOB Fabien - ZOUAOUI Toufik

ABSTENTION : 2 : BERDEIL Guillaume - JUSTROBE Carole

CONTRE : 1 : Melet Dominique

9 - DÉLIBÉRATION POUR L'INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Cette prime pouvoir d'achat vise à soutenir les agents publics face à l'inflation, c'est une prime exhaustive, propre à l'année déterminée. Elle est cependant administrée aux personnes en poste depuis le 30 juin 2023, soit 6 agents pour la commune.

Il a été édicté par le conseil qu'il serait versé le montant maximum, soit 800€ par agent en temps plein.

L'instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

VOTE : **POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

10 - DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Une présentation du budget primitif 2024 de la commune a été faite par Esméralda DELPECH et Fabien THOB. Tous les chapitres du budget ont été évoqués avec des précisions selon l'importance ou les modifications apportées. Une certaine homogénéité a été adoptée sur la budgétisation par prévoyance.

Concernant les dépenses du budget fonctionnement de la commune :

Les précisions apportées :

Dans le chapitre «Charges à caractère général»

- «**Energie/ Electricité**» il y a eu une précision sur la prévision en hausse dû à l'augmentation du coût de l'électricité.
- «**Alimentation**» ce compte répertorie tout ce qui est évènementiel et frais de réception, il a été revu à la hausse due à des enregistrements comptables antérieurs mal catégorisé.

Dans le chapitre «Charges de personnels et frais»

- Une réserve a été prévue pour l'anticipation à l'embauche d'un second agent-e d'entretien communal.

Dans le chapitre «Atténuations de produits»

- Il a été expliqué ce que signifiait FNGIR (Le fonds national de garantie individuelle des ressources), est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales après la suppression de la taxe professionnelle.

Dans le chapitre «Autre charges de gestion courante»

- des éclaircissements ont été apportés sur les conventions obligatoires budgétisés (Calendreta, ULIS, SDE ..)

Le total des dépenses budgétisé est de **576 466,00€** pour **602 409,05€** en 2023.

Concernant les recettes du budget fonctionnement de la commune :

Le total des recettes budgétisé est de **710 535,22€** pour **629 273,76€** en 2023, cette augmentation est due à l'excédent existant.

Le budget fonctionnement de la commune restant de l'exercice 2023 est de **134 069,22€ (Total recettes - Total dépenses)**

Concernant les dépenses du budget investissement de la commune :

Les précisions apportées :

Dans le chapitre «Immobilisation Corporelle»

- la création de sanitaire pour le garage municipal
- le renouvellement d'équipements électroménagers défectueux pour la cantine
- les installations générales et agencements électrique

Le total des dépenses budgétisé est de **114 312,89€** pour **184 912,08€** en 2023, Cela est dû au report déficitaire du solde 2022 sur le budget 2023.

Concernant les recettes du budget investissement de la commune :

Dans le chapitre « emprunt et dettes assimilés »

Il a été évoqué la possibilité d'utiliser les fonds d'un emprunt crée sur le mandat précédent, fonds actifs jusqu'en juillet 2025.

Le conseil a trouvé opportun de l'utiliser avant la fin de l'échéance fixée

Le total des recettes budgétisées est de **170 417,85€** pour **268 946,51€** en 2023.

Cela est dû à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour équilibrer le déficit 2022.

Le budget investissement de la commune restant de l'exercice 2023 est de **56 104,96€ (Total recettes - Total dépenses)**

Nous avons dû déterminer le besoin de financement de la commune à l'issue de l'exercice budgétaire.

Au vu des résultats excédentaires, le conseil a évalué préférable de présenter un reste à réaliser sincère plutôt qu'équilibré.

De ce fait, aucune décision modificative a été opérée.

Un appel a la vigilance a été souligné sur la visibilité positive des comptes de la commune, qui sont dû principalement aux reports excédentaires et qui rendent les budgets avantageux.

Vote du budget primitif 2024 de la Commune

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 - DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU MULTISERVICE

Concernant les budgets fonctionnement du multiservice:

- le total des dépenses budgétisées est de 4 363,00€ pour 37108,42€ en 2023, cela est dû à des achats de fournitures d'entretien faites sur l'année 2023.
- le total des recettes budgétisées est de 42 146,38€ pour 38 296,26€ en 2023.

Concernant les budgets investissement du multiservice:

- le total des dépenses budgétisées est de 5 820,00€ pour 10 000,00€ en 2023.
- le total des recettes budgétisées est de 5 820,00€ pour 11 532,00€ en 2023.

Le conseil à adopté la même cohérence que l'affectation de la commune en restant sincère sur l'attribution du résultat du multiservice.

Vote du budget primitif 2024 du Multiservice

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12 - DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DES TAUX DES 3 TAXES 2023

Il a été décidé qu'au vu du budget excédentaire il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt.
Par conséquent le taux de référence restera le même pour l'année 2024.

Vote des taux des 3 Taxes 2023

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H20

Le Président de séance

D. LAFON

Le secrétaire de séance

G. BERDEIL